

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 924 230	37,15	110,54	6 365 000	2 364 598	37,15	2 364 598
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12 374	40,26	147,93	18 200	7 327	40,26	7 327
Taxe d'habitation (TH)	215 242	16,23	55,84	230 524	37 414	16,23	37 414
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 137 731	23,90	50,66	1 107 000	264 573	23,90	264 573
			Total		2 673 912		2 673 912
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité $2.673.912 = 1,000000$	37,15	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		40,26	
Taxe d'habitation (TH)		16,23	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 2 673 912	23,90	

☐ Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2023,
cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	10 251	36 953	6 765	250 181	61 458	128 095	427 324	9

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 673 912	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	921 027	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	3 594 939
---	-----------	---	--	---------	---	---	-----------

À GRENOBLE

Le 10 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE LERAY
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 05 avril 2023
Pour la Commune,
Maire



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taxes.